



## AVIS DE CONVOCATION

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA FONDATION FORÊT BOUCHER**

La Fondation Forêt Boucher vous convoque à son assemblée générale annuelle des membres, qui aura lieu le **mercredi 4 juin 2025 à 18h00, au Cabaret La Basoche, 120 Rue Principale, Gatineau, QC J9H 3M3**. L'Assemblée Générale sera précédée d'une conférence de presse à partir de 17h00.

**Au cours de l'AGA, les membres seront appelés à se prononcer sur les sujets suivants :**

1. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ;
2. Élection aux postes d'administrateurs dont le mandat a expiré ou qui sont vacants ;
3. Nomination d'une firme de services comptables pour l'année financière 2025 ;
4. Traiter de toute autre affaire pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Afin de soumettre toute affaire à l'assemblée, une proposition de résolution doit être envoyée avant le vendredi 31 mai 2025 à l'attention de Maurice Thibaudeau, président de la Fondation Forêt Boucher, à l'adresse : [ffb@fondationforetboucher.ca](mailto:ffb@fondationforetboucher.ca).

**Par ailleurs, AVIS est par la présente donné de la tenue d'une élection des administrateurs pour cinq (05) postes au sein du conseil d'administration lors de l'assemblée générale des membres du jeudi 4 juin 2025.**

Les candidatures seront reçues à l'adresse [ffb@fondationforetboucher.ca](mailto:ffb@fondationforetboucher.ca). Pour toutes questions concernant votre candidature, vous pouvez joindre Mageland Yepmezoue Tchiengue à [ffb@fondationforetboucher.ca](mailto:ffb@fondationforetboucher.ca)

Pour être candidat à un poste d'administrateur, tout membre de la société doit remplir les conditions requises par la Loi et la société pour être administrateur. De même, il faut être membre de la FFB pour participer à l'AGA et pour se porter candidat. La carte de membre peut être renouvelée annuellement via ce lien : <https://fondationforetboucher.ca/contribuez/>

Lors de l'assemblée générale du 5 juin 2024, s'il y a plus de candidats que de postes à combler, le président d'élection procédera à un vote. Les candidats qui obtiendront le plus de voix seront déclarés élus. Dans le cas où il y aurait moins de candidats que de postes à combler, les membres présents à l'assemblée générale pourront confirmer

l'élection par acclamation des candidats. Si un ou des postes d'administrateur ne peuvent être comblés lors de cette élection, le ou les postes vacants seront comblés ultérieurement par les membres du conseil d'administration.

**Pour toutes questions concernant votre membership ou votre inscription, vous pouvez joindre Mageland Yepmezoue Tchiengue à [ffb@fondationforetboucher.ca](mailto:ffb@fondationforetboucher.ca)**

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2025**

**Maurice Thibaudeau**

**Président**